

L'étape-clé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme consiste en la définition du projet de développement de la commune à l'horizon 15-20 ans, en cohérence avec les besoins et les enjeux identifiés dans le diagnostic territorial, ainsi qu'avec les projets et ambitions de l'équipe municipale.

Les grandes orientations retenues pour le développement de Codognan à l'horizon 2025 sont établies au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'appuie sur quatre axes-cadres, déclinés en plusieurs orientations.

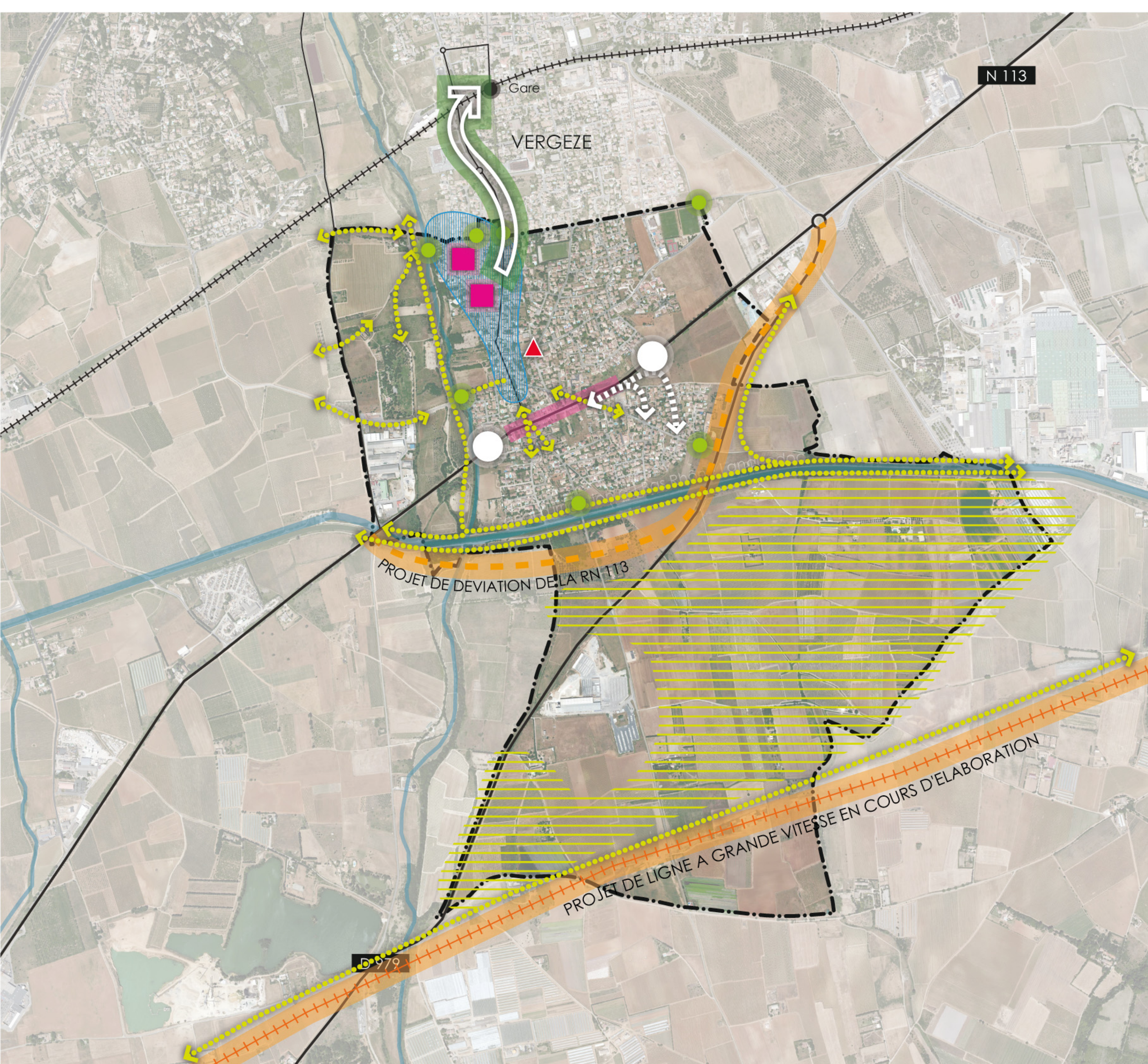


## AXE 1 Structurer et organiser un réseau de déplacement efficient et partagé entre les modes

La commune inscrit son projet dans le principe de restructuration du réseau de déplacement à plusieurs échelles. Elle s'inscrit, entre autre, dans une démarche de coopération intercommunale afin d'articuler son développement urbain futur sur les réseaux existants en privilégiant les combinaisons multimodales et en optimisant l'utilisation des modes alternatifs à la voiture (piétons, cycles, transports en commun, etc...).

### Objectifs

Promouvoir un partage des modes de déplacements, notamment par le développement des modes actifs  
Conforter l'offre de stationnement au sein de l'enveloppe urbaine



### Axe 1 - Structurer et organiser un réseau de déplacement efficient et partagé entre les modes

#### O1. Améliorer et faciliter le report modal de la route vers le rail

Améliorer la desserte viaire et le partage des modes de déplacements vers la gare Vergèze-Codognan par l'amélioration de la lisibilité du territoire, l'optimisation des cheminements doux et de l'offre en stationnement

#### O2. Se réappropriier l'axe RN 113 pour atténuer la scission du tissu urbain codognanais

Réaménager la portion de la RN 113 scindant l'enveloppe urbaine en deux par la requalification des abords, et la création d'aménagements sécuritaires

#### O3. Améliorer l'image de la ville par le biais de la valorisation des entrées de ville

Retravailler les deux entrées de ville principales sur la RN 113  
Requalifier les entrées de ville secondaires sur l'ensemble du territoire

#### O4. Améliorer les conditions de déplacements à l'échelle de la commune

Requalifier l'offre en stationnement à proximité du centre-ancien : réalisation de nouvelles poches de stationnement et redéfinition des espaces de stationnements existants  
Sécuriser les abords des équipements publics, notamment l'école primaire dans le centre  
Améliorer la structure viaire à l'échelle communale, notamment au niveau des futures zones d'extensions urbaines en privilégiant un bouclage des voiries  
Réaliser un maillage de cheminement doux structuré et complet sur l'ensemble du territoire communal  
Promouvoir un maillage de cheminements doux récréatif dans la plaine agricole en lien avec les activités agraires (agrotourisme, écotourisme)

#### O5. Redéfinir les usages et les fonctions des espaces publics en lien avec les déplacements

Restructurer la place de la République dans le centre ancien dans un souci de redéfinition de ses usages et ses fonctions et améliorer la lisibilité de l'îlot Mairie/église/ancienne école en favorisant les déplacements piétons

0 250 500 1000 m

Mode actifs et collectifs

Espaces publics

Offre de stationnement



L'étape-clé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme consiste en la définition du projet de développement de la commune à l'horizon 15-20 ans, en cohérence avec les besoins et les enjeux identifiés dans le diagnostic territorial, ainsi qu'avec les projets et ambitions de l'équipe municipale.

Les grandes orientations retenues pour le développement de Codognan à l'horizon 2025 sont établies au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'appuie sur quatre axes-cadres, déclinés en plusieurs orientations.

## AXE 2

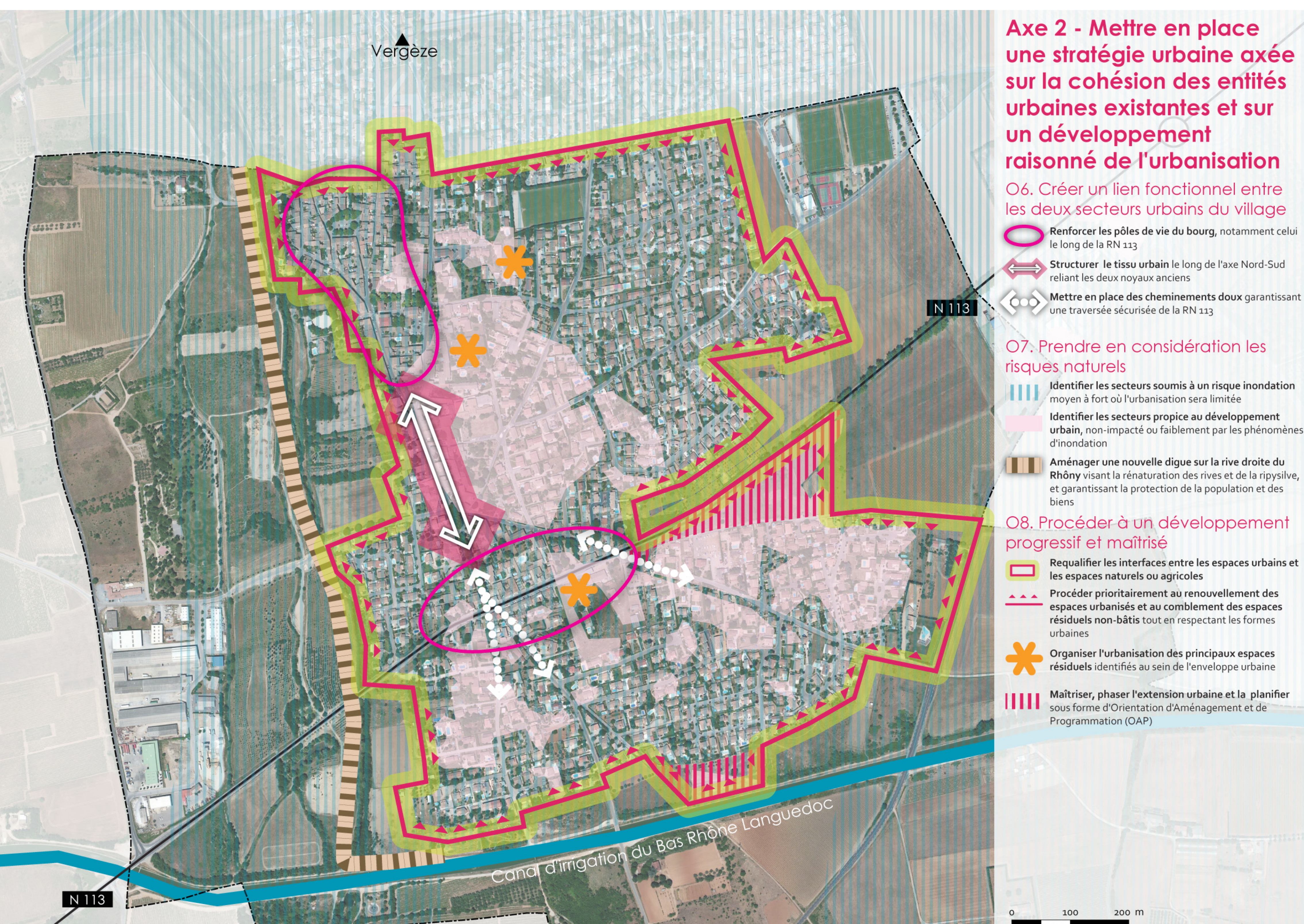
### Mettre en place une stratégie urbaine axée sur la cohésion des entités urbaines existantes et sur un développement raisonné de l'urbanisation

La commune souhaite axer sa politique urbaine sur le renforcement de la cohésion entre ses entités urbaines, dans un but de structuration de l'urbanisation existante. Elle porte un soin particulier à la maîtrise de son développement urbain.

#### Objectifs

**Garantir** une croissance démographique équilibrée et stable avec une natalité dynamique et une attractivité résidentielle positive

**Diversifier** l'offre en logement afin de répondre aux enjeux communaux en lien avec le desserrement des ménages



**2 700**  
habitants à l'horizon  
2025

**2,64** ha  
d'extension à l'horizon  
2025

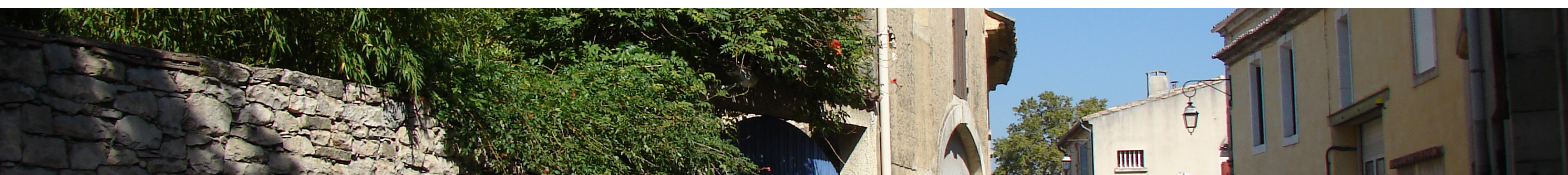
**Inondation**  
PPRi

**Mixité**  
générationnelle et  
sociale



L'étape-clé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme consiste en la définition du projet de développement de la commune à l'horizon 15-20 ans, en cohérence avec les besoins et les enjeux identifiés dans le diagnostic territorial, ainsi qu'avec les projets et ambitions de l'équipe municipale.

Les grandes orientations retenues pour le développement de Codognan à l'horizon 2025 sont établies au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'appuie sur quatre axes-cadres, déclinés en plusieurs orientations.



## AXE 3 Conforter le dynamisme économique de Codognan

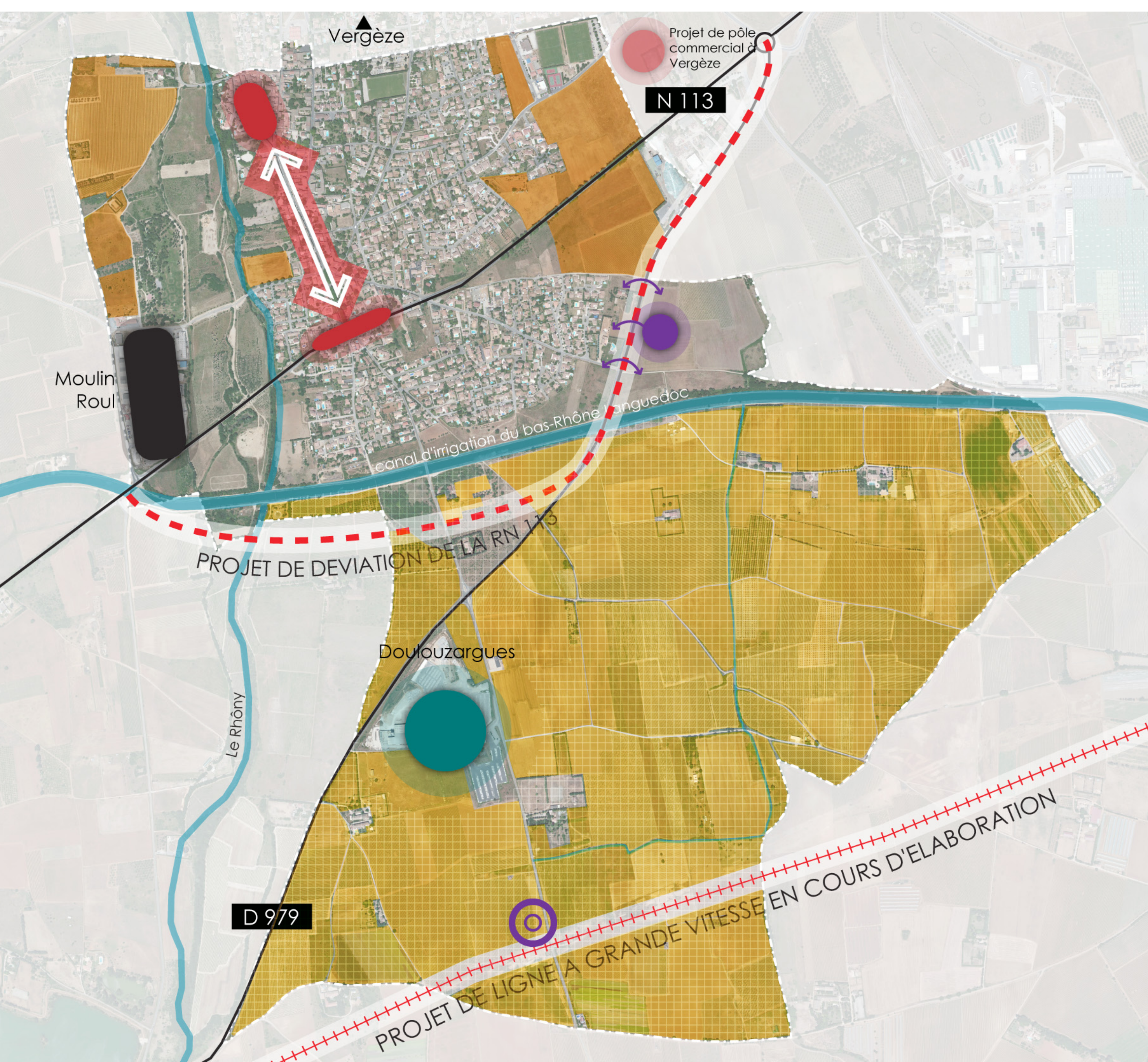
La commune de Codognan, avec environ un emploi pour deux actifs en 2011, est une commune relativement dynamique, mais reste essentiellement « résidentielle ».

Identifiée comme un pôle intermédiaire au SCoT, la commune comptabilise 561 emplois, donc 129 emplois pourvues par les activités industrielles ; toutefois, c'est le secteur tertiaire qui prédomine sur le territoire avec 329 emplois.

### Objectifs

**Favoriser** une diversification des fonctions en articulation avec les orientations communautaires pour lutter contre le phénomène de "résidentialisation" de la commune

**Renforcer** le tissu économique local, notamment au travers du soutien et du développement des activités agricoles



### Axe 3 - Conforter le dynamisme économique de Codognan

O11. Maintenir et conforter les deux pôles commerciaux et la zone d'activités

- Maintenir et pérenniser les entreprises présentes au sein de la zone d'activités du Moulin Roul
- Maintenir et développer les pôles commerciaux afin de conforter le dynamisme économique communal
- Faciliter les échanges et la complémentarité entre les deux pôles commerciaux
- Permettre le développement d'activités économiques le long de l'axe Nord-Sud reliant les deux pôles commerciaux

O12. Préserver et valoriser le potentiel agricole

- Maintenir la vocation agricole de la plaine au Sud du Canal
- Préservation des terres agricoles au Nord du Canal participant à la régulation des crues impactant en aval les espaces urbanisés

O13. Impulser une nouvelle dynamique touristique

- Permettre la diversification des activités des exploitations (agritourisme, vente en directe à la ferme, etc.)

O14. Conforter l'activité économique et accueillir de nouveaux projets économiques

- Préserver et conforter l'activité de l'usine située au lieu-dit Doulouzargues
- Permettre l'accueil d'activités liées à la transformation vinicole (chai, cave coopérative)
- Aménager des bassins de décantation en lien avec le projet de chai et de cave coopérative
- Travailler les coutures urbaines entre l'enveloppe urbaine et le projet de chai par des aménagements paysagers et urbains qualitatifs

0 250 500

2

pôles commerciaux

Projets économiques

Développement Agricole

Développement Touristique



L'étape-clé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme consiste en la définition du projet de développement de la commune à l'horizon 15-20 ans, en cohérence avec les besoins et les enjeux identifiés dans le diagnostic territorial, ainsi qu'avec les projets et ambitions de l'équipe municipale.

Les grandes orientations retenues pour le développement de Codognan à l'horizon 2025 sont établies au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'appuie sur quatre axes-cadres, déclinés en plusieurs orientations.



## AXE 4

### Protéger et valoriser le patrimoine naturel et bâti, générateur du cadre de vie de qualité de Codognan

La commune possède de nombreux atouts paysagers, environnementaux et patrimoniaux lui conférant une identité rurale et une qualité de vie qu'il convient de préserver et de valoriser.

L'enjeu du PADD repose donc principalement sur un principe de protection et de mise en valeur des éléments constitutifs du paysage naturel et urbain de la commune tout en pourvoyant aux besoins de ses administrés.

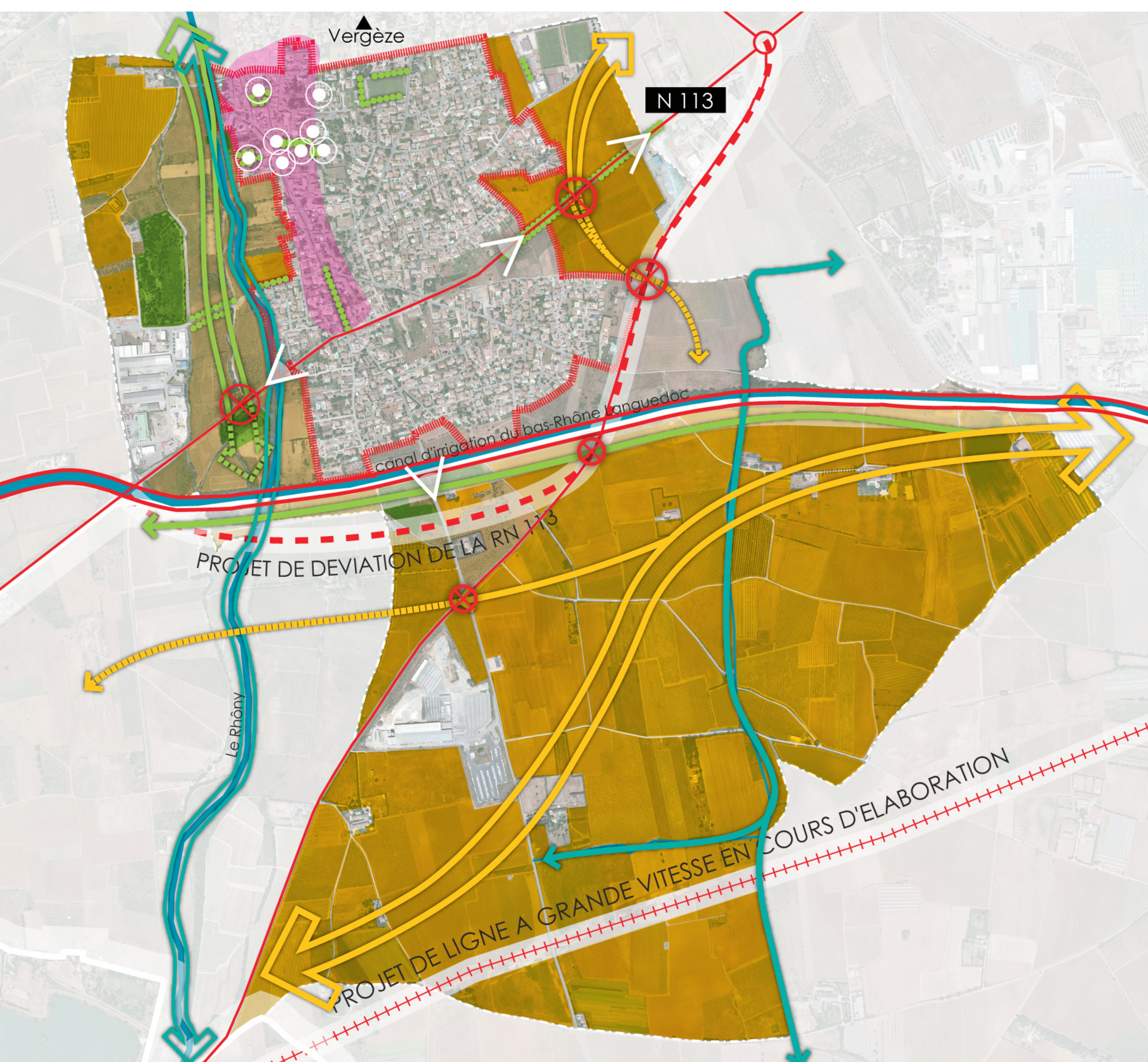
#### Objectifs

**Conforter** la préservation des richesses environnementales et écologiques

**Maintenir** les espaces agricoles pour garantir la pérennité de la biodiversité et des paysages

**Préserver** les éléments d'intérêt patrimonial

**Maintenir** les cônes de vue, panoramas et percées visuelles sur l'ensemble du territoire



### Axe 4 - Protéger et valoriser le patrimoine naturel et bâti, générateur du cadre de vie de qualité de Codognan

O16. Maintenir et conforter les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue (TVB)

- Identifier et protéger les réservoirs de biodiversité en raison de leur grande richesse et diversité écologique
- Maintenir les corridors écologiques
- Restaurer les corridors écologiques
  - Corridor Bleu (cours d'eau, canaux, etc.)
  - Corridor Vert (ripisylve, alignement d'arbres)
  - Corridor Jaune (espaces agricoles)
- Limiter les incidences des ruptures et obstacles s'imposant aux continuités écologiques

O17. Affirmer la vocation agricole de la plaine au Sud du canal

- Protéger les terres agricoles afin de préserver les richesses paysagères et le maintien des grands paysages
- Préserver les milieux ouverts herbacés et ripisylve

O18. Identifier et préserver les éléments d'intérêt paysager et/ou patrimonial

- Identifier et protéger les éléments paysagers et/ou patrimoniaux constitutifs de l'identité de la commune
- Préserver les alignements d'arbres de qualité
- Préserver les caractéristiques architecturales et urbaines du cœur de village
- Requalifier les cônes de vue principaux de la commune

O19. Inscrire un développement urbain respectueux de l'environnement et des paysages

- Promouvoir une urbanisation raisonnée au sein de l'enveloppe urbaine

Trame verte et Bleue

Patrimoine identitaire

Perspectives visuelles